

DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE SUR LA POLITIQUE AGRICOLE

[Contexte](#)

[Politiques mises en oeuvre et réponses du secteur agricole](#)

[Les orientations stratégiques du secteur agricole](#)

1- CONTEXTE

La qualité du cadre macro-économique et l'intensité des réformes au lendemain de la dévaluation du F CFA ont placé l'économie sénégalaise sur un sentier de croissance économique. La croissance annuelle du PIB a été de 2% en 1994, de 4,8% en 1995 et est estimée à 5,8% en 1996. L'inflation qui s'élevait à 32% en 1994 est retombée à 8% en 1995 et à 2,8% en 1996. Au delà des résultats macro-économiques, les politiques d'ajustement structurel, ont eu, par ailleurs, pour conséquence d'accroître les déficits sociaux alors que les effets des politiques démographiques mettent du temps à se manifester en terme de réduction de la demande sociale. La diminution du pouvoir d'achat, déjà très faible en soi, consécutive à la dévaluation du franc CFA survenue en 1994, s'est aggravée par une hausse des prix des denrées alimentaires. Les ménages pauvres, qui consacraient 70% de leurs revenus à l'alimentation, ont été amenés à réduire davantage leur ration alimentaire tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Les données sur l'incidence de la pauvreté au niveau des ménages montrent que, pour l'ensemble du pays 33,4% des ménages sont pauvres. La ville de Dakar et les autres villes comptent respectivement 16,4% et 16,3% de ménages pauvres tandis que les zones rurales comptent 44,4% de ménages pauvres. Au niveau du secteur agricole, l'ajustement s'est traduit par le désengagement, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques chargées du développement rural et agricole, la responsabilisation des agriculteurs avec un transfert de certaines fonctions anciennement dévolues aux organismes publics, l'élimination des subventions sur les intrants et le crédit agricole, la libéralisation des prix, des marchés et du commerce des produits agricoles.

La croissance du secteur agricole, bien que connaissant une amorce, demeure faible et variable. Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et forêt) a enregistré un taux de croissance moyenne annuelle de 1,3% en termes réels, inférieur à la croissance démographique qui est estimée à 2,7% par an durant la période 1990-1995. En matière de sécurité alimentaire, les enquêtes les plus récentes sur l'approvisionnement des ménages (ESAM) montrent, par ailleurs, que les besoins nutritionnels d'une fraction importante de la population sénégalaise ne sont pas satisfaits.

L'offre alimentaire agricole est caractérisée par son insuffisance face à la demande. En matière de céréales elle est, en moyenne de 1170 milliers de tonnes d'équivalents de produits consommables par an pendant la période 1990/1995. En matière de produits animaux, le niveau de consommation en viandes est d'environ 9 kg par habitant par an, en lait de 21 litres par habitant par an et en œufs de 18 unités par habitant et par an. Néanmoins, le Sénégal dispose de nombreux atouts : stabilité politique, volonté de poursuivre les réformes structurelles, ressources humaines nombreuses et de bonne qualité, potentiel en ressources naturelles agricoles et hydroagricoles, une grande capacité d'auto-organisation.

Pour assurer son plein essor dans ce cadre macro-économique global, le secteur agricole, élément essentiel de la croissance économique globale, doit relever certains défis majeurs tels que la modernisation de l'agriculture, la compétitivité, la sécurité alimentaire, la pleine participation des organisations socioprofessionnelles à la conduite du secteur agricole.

2 - POLITIQUES MISES EN ŒUVRE ET RÉPONSES DU SECTEUR AGRICOLE

2-1 les politiques d'ajustement du secteur agricole

L'intensité des réformes dans le secteur agricole ont notamment porté de façon générale sur la politique des prix et les réformes institutionnelles et de manière spécifique sur les filières riz, coton, arachide, et élevage. La fiscalité sur les intrants et matériels agricoles a été revue à la baisse et même totalement exonérée dans le cadre du programme agricole 1997/98.

Les taux d'intérêt sur le crédit agricole a été réduit de 14% à 7,5% pour la campagne agricole 1997/98

Le programme d'ajustement a connu sa plus grande exécution dans la filière rizicole, où les réformes ont été exécutées à la lettre de l'accord et au-delà. Par rapport au riz importé l'approvisionnement du marché a connu une

nette amélioration. Pour le riz local, paradoxalement, les résultats attendus n'ont pas été atteints, par suite de la de la protection tarifaire plus faible que prévue et de la faiblesse de la productivité liée à des facteurs internes et externes à la filière.

Dans la filière arachide excédentaire depuis 3 ans, les progrès réels ont été limités aussi bien dans l'accroissement de la production ou de sa stabilisation à son niveau actuel. Les progrès réalisés grâce aux efforts consentis par l'Etat avec l'appui des partenaires au développement pour réorganiser et appuyer la production (9 milliards de F CFA de crédits semences et engrais financés par la SONACOS) ont été inhibés par le déficit pluviométrique. La privatisation de la SONACOS participera de la consolidation de ces efforts. Les mesures mises en œuvre dans la filière coton montrent que l'ajustement et notamment les mesures de libéralisation peuvent se concrétiser par une amélioration de la compétitivité de la filière. Les perspectives sont encourageantes pour cette filière.

Au niveau de l'élevage, la libéralisation des prix de la viande, la levée du monopole sur les exportations des cuirs et peaux et la privatisation de la médecine vétérinaire ont permis une bonne insertion du secteur privé dans l'élevage.

2-2 les réponses du secteur agricole

Malgré les grands aléas climatiques, les politiques d'ajustement ont induit un début de croissance dans le secteur agricole. En considérant les céréales, la production du riz a augmenté à un rythme de 1,4% en moyenne par an durant la période, le maïs de 2,5 % le sorgho de 1,6% quant aux cultures d'exportation, l'arachide. et le coton ont respectivement connu une croissance moyenne annuelle de la production de l'ordre de 0,5% et 9,1% durant la même période. Le coton a ainsi connu une forte performance durant la période. La filière horticole a connu durant la période 1990-95 une croissance de l'ordre de 3,2% en moyenne par an.

Les deux composantes du sous-secteur élevage, la filière bovine et la filière ovins/caprins ont respectivement réalisé un taux de croissance de 3,0% et 4,2% en moyenne par an. Le taux de couverture des besoins en production de poussins a atteint 45 % en 1992 grâce au doublement de la production entre 1987 et 1992. S'agissant de la filière cuirs et peaux, elle demeure une filière principalement exportatrice avec près d'un milliard de FCFA par an.

Le secteur bénéficie par ailleurs d'importantes potentialités. Sur les 19,7 millions d'hectares que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables dont 2,4 millions effectivement cultivés. Le Sénégal dispose en outre de ressources hydriques souterraines importantes sur la majeure partie du territoire (nappe phréatique et le maestrichien), de même que de nappes de surface mobilisables aux fins d'irrigation. C'est ainsi que la vallée du fleuve Sénégal revêt une importance primordiale de même que les bassins de la Gambie et de la Casamance.

Par ailleurs, les interprofessions des différentes filières ont procédé à des relèvements de prix des produits agricoles indexés sur le marché international pour encourager la production. Globalement, la politique des prix s'est traduite par une augmentation des prix réels de la plupart des cultures et en particulier du maïs. L'exploration de nouvelles filières telles que le sésame, et les perspectives de la floriculture, du coton irrigué, de l'aviculture révèlent de nouvelles voies dans la diversification.

Bien que le pays dispose d'un certain nombre d'atouts sur lesquels peut s'appuyer le développement agricole, il reste confronté à plusieurs contraintes dont notamment i) la baisse du revenu réel des paysans qui a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles, ii) la saturation et dégradation des terroirs iii) le transfert de technologies et de connaissances souvent inapproprié et sans rapport avec les niveaux des ressources tirées de l'exploitation agricole iv) l'accès difficile au système de crédit v) la non disponibilité de semences de bonne qualité en quantité suffisante notamment pour la filière arachide vi) l'obsolescence du matériel agricole vii) les rigidités et les vides de la loi sur le domaine national, qui constituent une entrave pour la sécurisation des investissements et la gestion durable des exploitations viii) l'exode rural avec comme corollaire le vieillissement des chefs d'exploitation notamment dans le bassin arachidier ix) les insuffisances du fret pour les produits horticoles x) l'absence de financements conséquents dans le sous secteur de l'élevage.

3 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU SECTEUR AGRICOLE

A l'horizon 2010, l'agriculture paysanne, à travers des exploitations familiales polyvalentes restera le mode d'organisation largement dominant de la production agricole au sens large même si son importance relative actuelle (60% de la population nationale) baisse du fait de l'émergence d'une agriculture de type entrepreneurial

localisée dans certaines filières spécifiques. Pour relever les défis de la croissance démographique, de la sécurité alimentaire de la compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs et de la préservation des ressources naturelles, les orientations du secteur porteront sur la promotion de l'exploitation familiale et notamment sur le passage des systèmes extensifs de production à des systèmes intensifs, diversifiés, durables et préservateurs des ressources naturelles.

Ainsi deux grands défis majeurs interpellent le développement du secteur agricole :

- assurer la sécurité alimentaire
- asseoir un développement agricole durable

3-1 les grands défis

3-1-1- assurer la sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire et la pauvreté constituent des défis majeurs auxquels le Sénégal doit faire face. L'option est d'assurer la sécurité alimentaire par une production locale diversifiée et compétitive capable de promouvoir les revenus agricoles qui sera complétée par des importations de produits alimentaires présentant un avantage comparatif sur les filières locales. L'analyse des déterminants des faiblesses de la compétitivité de la production locale révèle qu'elle repose pour l'essentiel sur des coûts de facteurs élevés, des technologies peu évoluées, sur des pratiques extensives. A ces contraintes s'ajoute la dégradation des termes de l'échange des produits agricoles.

Il apparaît donc que la compétitivité du secteur agricole, qui contribue pour 20% au PIB et occupe 60% de la population dépendra de sa capacité à **moderniser** ses techniques, ses outils, ses moyens, et à s'adapter à un environnement sous régional et international ouvert. A cet effet, il faudra consolider les mesures d'ajustement et surtout développer dans le secteur une politique d'incitations et d'investissements conséquente capable d'induire des transformations jusqu'au niveau de l'exploitation paysanne. Un programme d'insertion de cadres supérieurs et moyens de l'agriculture à l'instar du programme d'installation des vétérinaires privés et un appui à l'accès au micro-crédit aux couches déshéritées compléteront les actions retenues.

3-1-2- Asseoir un développement agricole durable

Les options d'intensification et de diversification agricole retenues pour améliorer les revenus et assurer la sécurité alimentaire ne doivent pas se réaliser au détriment de l'équilibre de l'environnement. Il s'agit de concilier dans les stratégies les impératifs de satisfaction de besoins à court terme et de préservation du potentiel de croissance pour les générations futures. L'épuisement de la couche fertile de terre arable, conjuguée à la salinisation, l'acidification, l'avancée des dunes vives, le comblement et l'ensablement des terres de bas fonds constituent des phénomènes environnementaux majeurs. Les communautés de base constituent les véritables garants d'une politique de développement agricole durable eu égard au rôle qu'elles jouent aussi bien dans la production agricole que dans la protection du milieu. A cet effet, consolider le partage du processus de gestion du secteur agricole avec l'ensemble des partenaires de l'Etat constitue les germes d'un changement radical de la vision et des stratégies agricoles. Un système de concertation, de partage des décisions dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement agricole durable s'impose. Ainsi la réalisation des projets et programmes se fera principalement avec une pleine participation des collectivités locales et des organisations paysannes. L'Etat leur apportera l'appui nécessaire à l'amélioration de l'environnement de leurs activités (réglementation, fiscalité, investissements structurants)

3-2 - les orientations

Pour relever ces grands défis, les orientations stratégiques à moyen et long terme consisteront à :

3-2-1. Consolider et approfondir les résultats positifs des réformes portant sur la politique de libéralisation, de privatisation et de restructuration institutionnelle nécessaires pour promouvoir la compétitivité notamment par l'ajustement de la fiscalité relative aux intrants et matériels agricoles et la recherche des gains de productivité au niveau des filières

3-2-2. Renforcer les capacités des collectivités locales et des organisations paysannes afin d'en faire les principaux gestionnaires de l'économie agricole :

L'Etat central, dans le cadre de son rôle de stratège et d'arbitre créera l'environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire propice à l'exécution des rôles de chaque acteur du monde agricole. Il sera par ailleurs un fournisseur de biens et services publics en matière de recherche et de conseil agricole et rural, de contrôle et réglementation, de gestion des calamités. Dans le cadre de ses projets, L'Etat apportera un appui institutionnel aux organisations paysannes et aux collectivités locales par des programmes de formation, de mise en place d'infrastructures de base et d'aménagements structurants pour améliorer l'accès aux services de base.

La densité des organisations associatives et coopératives dans le monde rural sénégalais constitue un atout que l'Etat mettra à profit par mise en place de cadres de concertation larges et le renforcement des mécanismes interprofessionnels.

3-2-3 appuyer le développement de l'investissement privé dans la production agricole

L'Etat a entrepris d'impliquer le secteur privé dans le processus de développement agricole en créant un cadre incitatif sur le plan législatif réglementaire et financier prenant en compte essentiellement le critère de rentabilité pour favoriser l'investissement privé et permettre aux acteurs privés de remplacer l'Etat dans le domaine des intrants, des services vétérinaires, et à terme du conseil agricole. Un programme d'appui à la recherche agricole pour la fourniture de semences de prébase aux privés et un programme d'appui à la commercialisation seront mis en œuvre. L'accent sera mis sur le développement de l'agro-industrie notamment par rapport à la transformation des produits agricoles. La législation foncière sera revue en de sécuriser l'investissement privé agricole. L'insertion à la production agricole de cadres supérieurs et moyens de l'agriculture à l'instar du programme d'installation des vétérinaires privés fera l'objet d'un programme.

3-2-4 consolider la politique d'adaptation du crédit agricole aux conditions d'exploitation de l'agriculture sénégalaise par l'émission de produits diversifiés pour couvrir les besoins des producteurs en général. Ainsi seront mis en place des outils de crédit adaptés à chaque type d'opération (production, transformation, commercialisation, multiplication et distribution, aménagements, équipements et infrastructures) adossés à des fonds de garantie, de calamité et de bonification si nécessaires. L'accent sera mis aussi sur l'amélioration des conditions d'accès et le développement du crédit de proximité (mutualisation du crédit).

3-2-5 mettre en place des infrastructures en milieu rural

La nécessité de favoriser le désenclavement des zones de production, de faciliter l'évacuation des produits agricoles et le transport des intrants et marchandises, d'améliorer le stockage la conservation la transformation des produits agricoles et les conditions de vie ont un déterminisme important sur la compétitivité du secteur agricole. L'Etat réalisera les infrastructures de base dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation et de la santé avec l'appui des collectivités locales qui en assureront la gestion et l'entretien.

3-2-6 mettre en œuvre une stratégie de gestion et de préservation de l'environnement en mettant l'accent notamment sur la restauration et la fertilisation des sols

Face à la problématique de la baisse de productivité des sols qui procède de différents facteurs dont essentiellement i) la faible teneur en matière organique ii) la faible capacité de rétention des nutriments iii) la faible infiltration et le niveau limité de la rétention en eau iv) l'érosion (hydrique et éolienne) v) la salinisation, l'acidification et la désertification, une stratégie sera définie dans un cadre intégré et participatif pour limiter les pratiques extensives fortes consommatrices de ressources naturelles et restaurer la fertilité des sols. Ce programme s'inscrira dans l'esprit et la lettre du PNAE. Il sera pris en charge par l'Etat en appui aux organisations paysannes. Le programme de phosphatage de fonds sera poursuivi dans ce cadre.

3-2-7 assurer la maîtrise de l'eau

L'une des contraintes fondamentales de l'agriculture sénégalaise est la non maîtrise de l'eau qui constitue l'entrave la plus déterminante dans les performances agricoles. Pour faire face à cette question, l'Etat appuiera les producteurs à travers le conseil agricole et rural pour la mise en œuvre des programmes d'économies d'eau au niveau des parcelles irriguées. La généralisation des systèmes d'irrigation faiblement consommateurs en eau sera réalisée partout où cela est possible et à la portée des producteurs. Un programme de mise en place d'aménagements de faible coût conférant une bonne maîtrise de l'eau à l'exploitation, sur la base de capacités paysannes de gestion et d'entretien permettant d'assurer leur pérennité sera mis en œuvre en partenariat avec les OP. Au niveau de la vallée, Le programme d'études et des travaux afférents aux différents schémas hydrauliques de Podor, Matam et Dagana sera finalisé. Un fonds d'entretien des aménagements structurants sera mis en place. La viabilité des structures chargées de la gestion et de l'exploitation des eaux du fleuve Sénégal pour assurer un suivi régulier du

paiement des redevances d'eau par les divers usagers sera renforcée. L'Etat prendra toutes les dispositions requises pour mettre en place le Conseil Supérieur de l'Eau et le Comité Technique de l'Eau.

3-2-8. Mettre en place des services agricoles (recherche, vulgarisation, formation, structures techniques d'encadrement) adaptés au contexte de régionalisation et de partenariat avec les organismes socioprofessionnels

L'organisation actuelle des services agricoles du niveau local au niveau départemental répondent à une logique d'encadrement et d'appui conseil où l'Etat demeure interventionniste donc en inadéquation avec les nouvelles orientations en matière de régionalisation/décentralisation et de désengagement de l'Etat de certaines missions au profit des organisations paysannes et du secteur privé. L'interface entre la recherche et le développement n'est toujours pas satisfaisante malgré les efforts consentis par l'Etat et les partenaires au développement. Malgré la mise en place d'outils dont l'objectif est de mieux définir les orientations, coordonner et diffuser les résultats de la recherche, la recherche agricole n'a pas encore pleinement joué son rôle de levier de développement du secteur.

Pour promouvoir des services agricoles fonctionnels capables d'accomplir pleinement les missions de service public et de répondre aux sollicitations de l'exploitation paysanne. L'Etat va conduire des réformes institutionnelles relatives:

- à la restructuration de la recherche agricole et agroalimentaire
- à la réorganisation du Ministère de l'Agriculture et notamment au renforcement des capacités d'analyse de conception et de formulation des politiques agricoles et à l'amélioration des statistiques agricoles;
- au renforcement des capacités d'impulsion, d'orientation au niveau central et d'exécution au niveau local.
- à la réorganisation du système de vulgarisation agricole pour mettre en cohérence l'offre globale en conseil agricole (acteurs publics, organisations paysannes et acteurs privés compris).

3-2-9. Etendre et renforcer le système de gestion de la qualité

Le gain de parts de marché au profit des exportations agricoles sénégalaises appelle un respect des exigences en matière de qualité du marché mondial. A cet effet la mise en place d'un système de gestion de la qualité interpelle aussi bien l'Etat que l'ensemble des professionnels du secteur agricole. Un appui institutionnel leur sera apporté dans ce sens par la formation à la gestion de la qualité au niveau de tous les segments des différentes filières agricoles. L'Etat veillera, notamment, dans le cadre de la protection phytosanitaire et zoosanitaire à une utilisation rationnelle des pesticides et produits vétérinaires et notamment à une approche de protection intégrée. L'installation de laboratoires de contrôle de qualité par le secteur privé sera encouragée.

3-2-10 Saisir les opportunités qu'offre le renforcement de la coopération sous régionale

Dans le cadre de l'espace de libre échange régional que l'UEMOA est en train de promouvoir, la recherche de débouchés aux produits agricoles et la nécessité de faire recours à des importations pour compléter le niveau de satisfaction de la demande alimentaire exigent du Sénégal un développement des communications (routes et systèmes d'informations) avec ses voisins. A cet effet, l'Etat s'orientera vers l'intégration régionale des marchés agricoles.

3-2-11. L'identification de stratégies propres aux filières pour accompagner les politiques sectorielles

Les orientations stratégiques ci-dessus accompagneront des stratégies spécifiques aux différentes filières agricoles pour optimiser les effets.

filière arachide :

L'importance de la filière arachide comme culture motrice sur les autres filières agricoles nécessite qu'un programme de relance soit mis en œuvre pour lever les contraintes qui limitent les performances de cette culture qui constituent la principale source de revenus monétaires des producteurs. Le programme de relance de la filière comportera i) la restructuration du volet semencier, ii) l'appui à la professionnalisation, iii) l'amélioration de l'accès au crédit, iv) la promotion plus spécifique de la production d'arachide de bouche.

- . la restructuration du volet semencier comporte :
- . le renforcement de la recherche en matière de sélection, d'introduction variétale, et de production de semences de prébase.
- . la production semencière au niveau paysan, et dans un cadre contractuel avec professionnels des semences.
- . l'appui à la restructuration de l'organisation des professionnels des semences

· la mise en place d'outils de crédit adapté à chaque opération de la filière
· l'appui à la professionnalisation des producteurs et du Comité Interprofessionnel de l'arachide, basé sur le renforcement des fonctions techniques et économiques mises en oeuvre au niveau des organisations locales de producteurs.

· l'amélioration de l'accès au crédit à tous les stades de la filière par :
· le retrait progressif des opérateurs non financiers au profit de l'ensemble des opérateurs du système bancaire.
· une approche contractuelle entre interprofession et opérateurs financiers.
· une prise en compte des risques systémiques par la mise en place de mécanismes d'assurance ou de fonds de sécurité spécifiques.
· la mise en place d'une centrale de risques accompagnée de celle des comités locaux de crédit
· la promotion plus spécifique de la production d'arachide de bouche,

Cette sous filière peut réaliser des objectifs de production importants. Outre les aspects semenciers pris en compte dans le programme général de redynamisation de la production semencière la stratégie portera sur :
· la mise en conformité des produits avec les exigences appelées à devenir de plus en plus contraignantes sur le plan, technologique et sanitaire,
· le maintien d'une intégration des différentes activités d'amont en aval par la contractualisation des relations entre opérateurs,
· la régionalisation des interventions eu égard en particulier aux spécificités de la culture irriguée.

Filière coton

La filière coton est une filière motrice en termes de revenus et d'équipement des producteurs. Ces derniers commencent à bénéficier de l'assainissement de la filière avec l'augmentation récente des prix au producteur et des ristournes. Néanmoins des efforts de réduction des coûts de production et des charges de la filière sont à continuer. Ainsi la stratégie portera sur : i) la poursuite de la relance de la production cotonnière par l'extension de la culture cotonnière dans les zones propices sous pluies et en zone irriguée. ii) la consolidation de la compétitivité de la filière par la réduction des coûts de production et de l'amélioration de la qualité de la fibre, l'amélioration de la productivité grâce notamment à des actions d'intensification agricole, de maîtrise parasitaire et d'équipement en matériel agricole iv) le désengagement de l'Etat du capital au profit notamment des producteurs v) la consolidation de la modernisation de l'outil industriel.

filières : mil, maïs, sorgho et niébé

Le développement des céréales pluviales constitue l'une des plus grandes priorités de l'Etat pour assurer la sécurité alimentaire. A cet effet des efforts méritent d'être poursuivis pour la réduction des coûts de production notamment à travers la fiscalité et le crédit. Les stratégies porteront, à cet effet, sur la mise en oeuvre de programmes spéciaux de promotion de ces filières d'amont en aval (production, transformation, conditionnement, commercialisation). Un accent particulier sur la promotion de la transformation et du conditionnement. Une gestion intégrée des filières mettant en liaison producteurs, industriels transformateurs et commerçants sera encouragée..

L'Etat mettra en place des incitations à travers la recherche de variétés à haut potentiel de rendement, le crédit, l'appui à l'exportation et le conseil agricole. Il veillera à faire baisser la fiscalité sur les intrants et à allonger la durée du crédit. Un programme spécial d'appui aux exportateurs de niébé sera promu si la rentabilité est confirmée.

Filière horticole

L'horticulture est l'un des sous secteurs qui offre le plus de perspectives compte tenu des ses possibilités de diversification et de sa bonne réponse à la dévaluation du FCFA. Les investissements publics consentis à cette filière sont en deçà de ses possibilités. La stratégie portera sur la diversification des productions à travers une spécialisation des zones de production, l'amélioration de la gestion de la qualité, la diversification des exportations et des débouchés sur le plan international et sous régional. La transformation des produits au niveau local sera appuyée. A travers un programme d'appui, l'Etat améliorera les infrastructures, et renforcera l'interprofession. Au niveau de la tomate industrielle, l'Etat mettra l'accent sur l'amélioration variétale et la promotion de technologies intensives à travers la recherche et le conseil agricole.

- filière riz

La production sera poursuivie dans les zones où la filière enregistre durablement de meilleurs résultats financiers. En ce qui concerne l'intensification de la riziculture, des marges de progrès importantes existent. La

production sera orientée vers la mise sur le marché d'un riz de qualité. La diffusion du paquet technologique et la capacité de conseil aux producteurs sera renforcée afin d'accroître leur professionnalisation.

Afin de promouvoir le riz dans le cadre global de l'agriculture irriguée, l'Etat mettra en œuvre une politique d'entretien des aménagements, une bonne politique de gestion des eaux et de mise en place de petits ouvrages de maîtrise de l'eau. Cette politique s'appuiera, entre autres, sur la révision de la législation foncière en cours en vue de sécuriser les investissements et de promouvoir une agriculture durable préservant les ressources naturelles et notamment la ressource sol.

Les Filières de l'élevage

Le sous secteur élevage a été handicapé par la faiblesse notoire des financements publics consentis dans le sous secteur. Néanmoins l'élevage constitue l'un des sous secteurs les plus contributifs au PIB du secteur agricole et demeure un fer de lance en matière de privatisation dans le secteur agricole. La stratégie portera sur l'accroissement des investissements publics et privés notamment dans le domaine des productions animales des espèces à cycle court (aviculture, petits ruminants), de la délocalisation des infrastructures d'abattage. Un crédit spécifique aux différents segments des filières de l'élevage sera mis en œuvre. La sécurisation des systèmes de production extensifs du centre, du nord bassin arachidier et des systèmes agropastoraux transhumants de la zone sylvopastorale sera assurée à travers des programmes d'aménagements et de gestion pastoraux. Pour faire face à la contrainte alimentaire, un accroissement de l'offre en ressources alimentaires et fourragères pour le bétail fera l'objet de programmes. Un programme spécial de couverture sanitaire animale sera pris en charge par l'Etat avec la collaboration du secteur privé.

- filières de diversification

La diversification est aujourd'hui une réalité. Le sésame, les pastèques, l'oignon et le coton dans la vallée en constituent une illustration. Pour appuyer les producteurs dans cette action, le dispositif de recherche, et de conseil agricole apportera le paquet technologique approprié par rapport aux différents segments de chaque filière.

3.3 La mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la présente stratégie s'appuiera, entre autres, sur des investissements dont l'Etat prend en charge les programmes structurants en appui aux Organisations paysannes, collectivités locales et secteur privé. Les programmes structurants portent sur:

- les grands aménagements et infrastructures ruraux
- la restauration de la fertilité des sols
- la mise en place d'ouvrages de maîtrise de l'eau
- la mise en place de services agricoles (recherche agricole et agro alimentaire, conseil agricole, structures techniques d'encadrement) qui seront adaptés au nouveau contexte de régionalisation et à la nécessité de recentrer l'Etat sur ses missions essentielles à la faveur d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde rural (OP, Privés, ONG)
- le renforcement institutionnel des organisations paysannes.

L'Etat va promouvoir un crédit rural viable et sécurisé adapté aux besoins du monde rural. La mise en œuvre de cette stratégie se fera sur la base des programmes pluriels en accord avec les partenaires au développement.